



CONSEIL SYNDICAL
Compte rendu de Séance du 13 décembre 2021

Date de la convocation: 7 décembre 2021

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC.**

Présents 50 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Amandine LAMPIN, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - Directrice SIECT; Laurence LESTIDEAU – Secrétaire

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, Monsieur SANCHEZ Jean-Christophe se présente.

Madame la Directrice présente l'ordre du jour.

Madame le Directrice informe l'Assemblée que dans l'ordre du jour de la convocation qui leur a été adressée, il y a d'inscrit qu'une décision modificative au budget Eau et Assainissement devaient être prises. Celles-ci n'ont pas lieu d'être et sont donc supprimées de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

-REELECTIONS ET POSTES VACANTS AU BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune du Fousseret, le poste de 1^{er} autre membre du Bureau occupé par Monsieur LAGARRIGUE est devenu vacant. Il propose ainsi de procéder à son remplacement, au même rang, au sein du Bureau Syndical. Il demande à l'Assemblée si des personnes seraient intéressées pour le poste de 1^{er} autre membre du Bureau.

Seule la candidature de Monsieur LAGARRIGUE Pierre est présentée.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer au vote en demandant au doyen de l'Assemblée, Monsieur GADBIN Ghislain, ainsi qu'à deux ascesseurs (les plus jeunes de l'Assemblée), Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David et Madame BRETTAR Manon, de venir devant l'Assemblée afin de contrôler le vote.

La candidature de Monsieur LAGARRIGUE Pierre est proposée au vote.

POUR ☞ 47 voix

CONTRE ☞ 0 voix

ABSTENTION ☞ aucune

Monsieur le Président proclame la réélection de Monsieur LAGARRIGUE Pierre en tant que Membre du Bureau avec un vote à l'unanimité.

Monsieur le Président explique que suite aux nouvelles élections des délégués du Muretain Agglo, ils ne sont plus que 10 membres à représenter le SIECT au lieu de 14. Et comme il l'avait dit lors de notre dernière Assemblée Générale, deux Vice-Présidents, Messieurs CHEBELIN Thierry et SUTRA Jean-François, ainsi qu'un membre du Bureau, Monsieur BOSS Rudy, n'ont pas été réélus.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de laisser ces trois postes vacants au Bureau Syndical, ce qui ferait passer de cinq à trois le nombre de Vice-Présidents et de cinq à quatre le nombre des autres membres du Bureau.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de laisser vacants les deux postes de 2^{ème} et 4^{ème} Vice Président et le poste de 4^{ème} autre membre du Bureau au Bureau Syndical.

POUR ☞ 47 voix

CONTRE ☞ 0 voix

ABSTENTION ☞ aucune

Monsieur le Président met également au vote la réduction du nombre de Vice-Présidents (de 5 à 3) et le nombre des autres membres du Bureau (de 5 à 4) ☞ *Adopté à l'unanimité*

BUDGET EAU

-EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il est proposé d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant des factures d'eau potable, pour un montant de 2 690,16€ TTC.

Monsieur le Président met aux voix cet effacement de dettes ☞ *Adopté à l'unanimité*

- COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2021

En section d'investissement, l'année 2021 est excédentaire d'environ 600 000€.

Le montant des travaux et investissements réalisés en 2021 est estimé à 4,8 M€ (année 2020 : 2,4 M€) ce qui représente le double de l'année 2020 suite à la pandémie et correspond à la réalisation plus importante de travaux hors tranche.

Madame la Directrice indique que le SIECT a emprunté 650 000€ et a pu obtenir environ 200 000€ en subventions, essentiellement pour les travaux de canalisations par le Conseil Départemental.

En section de fonctionnement, l'année 2021 est excédentaire d'environ 1,5 M€ (700 000€ sans report).

Madame la Directrice informe que le Compte Administratif 2021 sera voté au mois de mars 2022.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le SIECT a fait beaucoup de travaux hors tranche en 2021 (1,5 M€).

- PROPOSITIONS TARIFS EAU 2022

Monsieur le Président explique que depuis 2016, le SIECT vote une augmentation habituelle des tarifs en eau potable entre 1 et 2% et propose, compte tenu des incertitudes liées au dossier du Muretain Agglo, de ne pas augmenter ces tarifs pour 2022.

Pour les communes de Cazères et Couladère, il est proposé de poursuivre l'augmentation progressive prévue pour atteindre le tarif du Syndicat en 2023, la part consommation serait portée à 1,271 € HT/m³. La redevance fixe serait portée à 57,50€HT (soit 50,00€ de redevance fixe et 7,50€ de location de compteur de diamètre DN 15/20) au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Président met au débat l'augmentation des tarifs pour les communes de Cazères et Couladère ainsi que la gelée des tarifs pour les autres communes. Il précise que les nouveaux tarifs ont été approuvés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 25 novembre dernier.

Monsieur le Président met aux voix la proposition d'augmentation de tarifs pour 2022 pour les communes de Cazères et Couladère ainsi que la gelée des tarifs pour les autres communes *☞ Adopté à l'unanimité*

- ACTUALISATION BORDEREAU DE PRIX 2022

Comme chaque année, il convient de réactualiser le bordereau de prix, il s'agit de prix pour la réalisation des nouveaux branchements et les travaux de réparation sur le réseau. Il est proposé une augmentation de 2,5 % à chaque prix HT du bordereau.

Monsieur le Président met aux voix cette augmentation de 2,5 % au bordereau de prix pour 2022 *☞ Adopté à l'unanimité*

- OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2022

Il convient d'approuver à partir de janvier 2022 l'ouverture anticipée de 25% des crédits d'investissements prévus sur le budget Eau 2022.

Monsieur le Président met aux voix cette ouverture jusqu'à 25% des crédits d'investissements *☞ Adopté à l'unanimité*

- BILAN LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE 2020-2021

La ligne de trésorerie ouverte en 2020 pour un montant de 1 000 000€ a été utilisée en mars 2021 pour 500 000€, suite aux importantes dépenses d'investissement réalisées au 1^{er} trimestre 2021 (1,2 M€). Elle a été remboursée en totalité début Juin 2021

La ligne de trésorerie 2021, également 1 M€, a été ouverte en mai 2021 pour 600 000€ en juillet et elle est toujours ouverte à hauteur de 1 M€, suite au décalage de la facturation des communes du Muretain Agglo qui était bloquée dans l'attente de la signature du protocole transitoire de gestion.

Madame la Directrice explique que des fonds commencent à rentrer et qu'une première échéance va pouvoir être remboursée au 31 décembre, ainsi qu'une autre au 31 janvier 2022, afin de rembourser cette ligne de trésorerie.

- OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE POUR 2022

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000€ pour l'année 2022, la consultation des banques sera réalisée au mois de mars 2022.

Monsieur le Président met aux voix l'ouverture de la ligne de trésorerie pour 2022 pour 1 M€ *Adopté à l'unanimité*

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49EME TRANCHE

Madame la Directrice rappelle que le groupement Saur/Uni architecture a été choisi pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret pour un montant de 7 533 630€. Le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé en août 2021 est actuellement suspendu suite à une demande d'informations complémentaires (durée d'instruction : 45 jours). Le permis de démolir de l'ancienne station a été obtenu par un arrêté en date du 26 août 2021, les travaux correspondants seront réalisés durant l'hiver 2022.

Les travaux de l'usine débuteront au printemps 2022, pour une durée de 31 mois.

Une subvention de 400 000€ pour la 3^{ème} tranche a été accordée sur le programme 2021 par le CD31.

Le montant des subventions accordées à terme par le CD31 devrait atteindre 20%.

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau doit être finalisée.

- 51EME TRANCHE

Cette tranche concerne le renforcement de conduites à Berat et au Fauga. A Berat, les travaux de la pose d'une conduite sur 1 600 ml en DN 250 fonte sur le chemin de La Matasse, pour la liaison du nouveau château d'eau jusqu'à Longages, sont terminés.

Au Fauga, sur la RD 43, pour la liaison Saint Hilaire/Le Fauga, les travaux concernent la pose d'une nouvelle conduite sur 820 ml en DN 200 fonte. Il reste à finaliser la télégestion pour le vannage installé au Fauga.

En termes de subventions, il reste à demander auprès du CD31 le versement de la 2^{ème} tranche accordée sur le programme 2020, dès la réception des travaux.

- 52EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^{ème} tranche, avec la pose de 2 450 ml en DN 250 fonte.

Les travaux sont terminés depuis fin 2020.

Une subvention de 83 300€ du CD31 pour la 2^{ème} tranche de travaux a été obtenue sur le programme 2021.

- 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51^{ème} tranche et poursuivi avec la 52^{ème} tranche : 3^{ème} tronçon avec la pose de 2 600 ml en DN 250 fonte en remplacement de la conduite en DN 125 fonte existante.

La nouvelle conduite a été posée par le groupement Bayol/Midi TP pour un montant de 889 018€. Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés en octobre 2021.

Une subvention de 37 000€ auprès du CD31 pour la 1^{ère} tranche a été obtenue sur le programme 2021. La subvention de la 2^{ème} tranche pourra être demandée en 2022.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 420 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Beaufort-château d'eau à lieu-dit la Cloutade : remplacement DN 100 et 60 F par DN 140 PVC sur 700 ml, dont 2 reprises de branchements, 1 antenne et 1 poteau incendie. Les travaux sont finalisés.
- Liaison Fustignac/Lussan Adeilhac - 1^{er} tronçon : remplacement DN 125 F par DN 150 F sur 1782 ml, dont 10 branchements à reprendre, 3 antennes et 1 poteau incendie. Les travaux sont finalisés.
- Montastruc Saves – Liaison Pouy de Touges/Sajas – 1^{er} tronçon . : remplacement DN 175 F par DN 200 F sur 1200 ml, dont 2 branchements à reprendre, 4 antennes et 2 poteaux incendie. Les travaux sont en cours.

Madame la Directrice informe l'Assemblée que ce dernier chantier n'était pas prévu pour cette année mais comme le SIECT n'est plus habilité à faire des investissements sur les communes du Muretain Agglo, les travaux de ces communes ont été mis en suspens.

Monsieur le Président précise que la conduite de Montastruc Saves casse régulièrement et qu'il était important de réaliser ces travaux.

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2021 sont estimés à 1 710 000€, tous les chantiers sont présentés :

- Cazères : rue Ernest Renan pour la reprise de niches compteurs > finalisé
- Cazères : reprise de branchements plomb > finalisé
- Cazères : Place Henri Barbusse pour la mise en place de vanne en 250 fonte > finalisé
- Cazères - allées centre-ville : remplacement DN 250 F existant et reprises de branchements- 1^{ère} tranche place du commerce > finalisé
- Empeaux : route de Bonrepos : dévoiement de conduite en DN 140 > finalisé
- Fonsorbes – RD 632 centre village pour le remplacement de conduites fonte par DN 250 sur 510 ml- reprise de branchements- 1^{ère} tranche > en cours de finalisation
- Fonsorbes – impasse des canaries – remises à la côte > finalisé
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 750 ml avec 16 reprises de branchements > finalisé
- Le Fousseret - place de la Halle pour le remplacement de vieilles conduites fonte > finalisé
- Le Fousseret : refoulement Castelneau : réparation fuite et reconstruction regard > finalisé
- Lamasquère - chemin du Ruhoun : dévoiement d'une conduite en privé - solde > finalisé
- Lavernose Lacasse – chemin de Berges : déviation conduite, pose DN 140 sur 190 ml > finalisé
- Lavernose Lacasse– impasse du Faget : extension conduite en PVC 75 sur 25 ml > finalisé
- Lherm : chemin de Cassagne : renforcement en DN 250 vers Lamasquère 170 ml > fin d'année
- Longages - rue de la Prade : remplacement niches compteurs et BAC > finalisé
- Peyssies - route de Lafitte : reprise de 8 branchements existants (travaux d'urbanisation) > finalisé
- Peyssies - route de Carbonne : dévoiement DN 110 lotissement sur 150 ml, reprise de 8 branchements – solde > finalisé
- Rieumes- chemin de l'Escouboué : remplacement conduite fonte existante/remise à la côte bouches à clé > finalisé
- Saint Elix le Château - village : remplacement DN 175 F par DN 250 F sur 750 ml > en cours de finalisation
- Sainte Foy - centre-ville : renforcement en DN 140 sur 130 ml > finalisé
- Sainte Foy – route de Rieumes : réparation fuite fonds ruisseau de Secs > finalisé
- Saint Hilaire : avenue de Gascogne : remise à la côte de tampons et changement de vannes > finalisé
- Saint Hilaire – rue de l'Oraison : renforcement conduite existante (convention reversement TAM avec commune) et reprise branchements existants > finalisé
- Saint Lys : rue François Mitterand : remplacement conduite par DN 125 F sur 70 ml > finalisé
- Toutes communes : réfections de chaussée (hors tranche et équipe en régie) > en cours
- Toutes les communes : réalisation et modification de branchements/interventions diverses > en cours

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

Madame la Directrice informe l'Assemblée que le SIECT a consulté cinq banques pour un emprunt de 650 000€ et que quatre ont répondu. Le Crédit Mutuel a été retenu avec un taux très intéressant de 0,75% sur 20 ans.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2021 a été obtenue d'un montant de 32 519€ pour les travaux de la traversée du village de Saint Elix (2^{ème} tranche), d'un montant de 30 024€ pour les travaux au chemin de la Poumayre à Fontenilles (2^{ème} tranche) et d'un montant de 12 800€ pour les travaux de liaison Lherm/Labastidette chemin de Cassagne (1^{ère} tranche).

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les autres travaux concernent le remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm ainsi que l'installation d'un ozoneur de secours en lieu et place de l'injection de permanganate de potassium (secours actuel ozoneur) et une Prestation Supplémentaire pour la fourniture et mise en place d'une deuxième chaîne de traitement d'air comprimé.

Ces travaux, d'un montant de 562 020€ HT, ont été confiés à l'entreprise Xylem. Un avenant d'un montant de 16 761,44€ a été pris en compte pour ce chantier (installation d'une base de vie indépendante suite à la crise sanitaire + asservissement du moteur des compresseurs).

Les travaux ont été finalisés et réceptionnés.

La subvention demandée au CD31 sur le programme 2020 a été refusée car il s'agit d'un renouvellement d'équipement.

Madame la Directrice précise à l'Assemblée que ces travaux sont très importants pour la désinfection de l'eau.

BUDGET ASSAINISSEMENT

-EFFACEMENT DE DETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR SURENDETTEMENT

Il est proposé d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant des factures d'assainissement collectif, pour un montant de 1 240,84€ TTC.

Monsieur le Président met aux voix cet effacement de dettes *Adopté à l'unanimité*

- BILAN DES CONTROLES 2021 (AU 02/12/2021)

A ce jour, 1108 contrôles ont été effectués sur les 1490 contrôles prévus pour 2021 : 168 pour les installations neuves, 186 pour les contrôles avant vente, 753 pour le bon fonctionnement et 1 pour l'existant. 229 avis techniques ont également été donnés par le SPANC depuis le début de l'année.

En raison de difficultés pour recruter un agent pour ce service pour rattraper le retard pris suite à la crise sanitaire, le Spanc a effectué moins de contrôles.

Le retard devra être rattrapé sur 2022.

- PREVISION DES CONTROLES 2022

Pour l'année 2022, 1420 contrôles sont prévus. Les prévisions sont: 200 avis techniques, 160 contrôles pour les installations neuves, 150 pour les contrôles avant vente, 1 000 pour le bon fonctionnement, et 110 environ pour l'existant (Casties Labrande et Montégut Bourjac).

Le contrôleur actuellement en renfort depuis septembre 2021 continuera sur janvier et février 2022.

-TARIFS ASSAINISSEMENT 2022

Une augmentation des tarifs de 2% est proposée pour le contrôle des installations neuves (104€ HT pour avis technique + 155€ HT pour le contrôle neuf), les contrôles avant vente (179,50€ HT) et les contrôles de bon fonctionnement (89,50€ HT). Aucune augmentation n'est appliquée pour les contrôles de l'existant (120€ HT), et le refus de contrôle, (multiplié par 2) comme l'année précédente.

Monsieur le Président met aux voix cette augmentation des tarifs pour l'assainissement non collectif *☞ Adopté à l'unanimité*

Il est proposé d'augmenter de 2% le tarif de la redevance facturée aux communes pour la prestation de la facturation et recouvrement de l'assainissement collectif, le tarif par facture serait de 2,40€ HT (2,35€ HT en 2021).

Monsieur le Président met aux voix l'augmentation de cette redevance *☞ Adopté à l'unanimité*

GESTION DU PERSONNEL

-NOMINATIONS DIVERSES

Au 1^{er} janvier 2022, il est proposé de stagiairiser l'agent administratif recruté en juillet 2021 (Mélanie ALEXANDRE) et de prolonger de 3 mois le contrat de l'agent technique venu en renfort au service réseau (Clément LAFFORGUE) suite au départ d'un agent l'été dernier.

-REEMPLACEMENT CONTROLEUR ASSAINISSEMENT

Le recrutement d'un agent pour remplacer le contrôleur assainissement qui doit rejoindre le service stations en 2022 est toujours en cours.

-MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Madame la Directrice informe que suite à l'accord du 13 juillet 2021 concernant la mise en oeuvre du télétravail dans les collectivités, une réflexion a été menée pour préciser les modalités de cette organisation du travail au sein du Syndicat.

Elle précise que le télétravail sera basé sur le volontariat des agents concernés (soit environ 15 personnes) et que ces agents n'utiliseront pas leur propre matériel informatique pour cause de sécurité des données. Le Syndicat devra donc investir dans l'achat de matériel pour équiper ces agents.

Le télétravail serait réservé pour les agents des services : administration / ressources humaines, relations abonnés, comptabilité / commande publique, SPANC, support, PAT (Plan d'Actions Territorial Cazères) qui sont en contrat depuis au moins 6 mois au Syndicat.

Madame la Directrice informe également que le télétravail ne sera pas mis en place dès le mois de janvier 2022 mais plutôt dans le courant du 1^{er} trimestre 2022, compte tenu de la commande de matériel à effectuer, qui au vu de la conjoncture, est difficile à obtenir dans les délais demandés.

Cette nouvelle organisation de travail a été validée par le Comité Technique le 5 décembre dernier.

Monsieur Le Président indique à l'Assemblée que la mise en place du télétravail a été travaillée avec les représentants du personnel et que le télétravail ne peut être envisagé pour tous les services.

Monsieur SCHAAK Holger prend la parole en demandant comment se passe l'accès informatique à distance au vu de la sécurité des données.

Madame la Directrice lui répond qu'une connection informatique se fait sur notre matériel par plusieurs logiciels et que notre service support est en train de mettre en place des accès encore plus sécurisés.

Monsieur le Président met aux voix la mise en place du télétravail
POUR ☞ 49 voix
ABSTENTION ☞ 1 voix Monsieur SCHAAK Holger

-ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX POUR NOEL

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que suite à la crise sanitaire, le repas organisé tous les ans pour Noël a été annulé l'année dernière et le sera de nouveau cette année. En conséquence, il est proposé d'attribuer un chèque cadeau aux agents d'une valeur de 50€ pour compenser l'annulation de cette festivité.

Monsieur le Président précise que cette dépense sera affectée au budget prévu pour le repas annuel. Ce chèque sera apprécié par les agents au vu des incertitudes actuelles qui pèsent sur le SIECT.

Monsieur le Président met aux voix l'attribution de chèques cadeaux pour Noël aux agents du SIECT ☞ *Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

AUTRES THEMES

- MARCHES PUBLICS 2021 ET 2022

Madame la Directrice présente la liste actualisée des marchés publics en cours, récemment attribués et à lancer pour l'année 2022 avec notamment :

- Fourniture électricité pour un montant de 1 000 000€ : CAO le 7 octobre 2021 -Marché subséquent attribué à EDF pour 2022
- Achat produit de traitement : charbon actif en grain (station du Fousseret): CAO le 7 octobre 2021 – Marché attribué à CHEMVIRON pour un montant de 46 396€ .
- Renouvellement infrastructure serveurs informatiques: le marché est à lancer en début d'année 2022 pour un montant de 60 000€
- Achat fonte équipe régie liaison Pouy de Touges / Sajas 1000 ml DN 200 F : le marché est à lancer en 2022 pour un montant de 60 000€
- Assurance des biens, responsabilité civile / protection juridique et flotte de véhicules pour un montant de 170 000€ : Appel d'offres en cours – CAO à venir

En ce qui concerne le marché de fourniture d'électricité, Madame la Directrice explique que les tarifs sont plus intéressants en ayant associé le Syndicat de Nailloux dans la consultation pour ce marché.

Madame DI MARE Jocelyne demande si des choix avaient été fait en termes d'énergie renouvelable ou verte.

Monsieur le Président répond que le critère de l'énergie verte n'a pas été pris en compte, mais il faudra y réfléchir.

Pour le marché des assurances, Madame la Directrice précise que celui-ci est compliqué car il est partagé en 3 lots et qu'une seule offre a été reçue. Celle-ci concerne uniquement les véhicules. Le Syndicat a dû solliciter directement les assureurs qui pourront assurer le Syndicat pour les autres lots mais à des tarifs plus élevés.

Le Syndicat doit rencontrer le cabinet CS Conseils le jeudi 16 décembre 2021 pour travailler sur ce marché et pouvoir le valider avant la fin de l'année.

Monsieur SCHAACK Holger demande combien de sinistres y-a t'il de déclarés par an au Syndicat.

Madame la Directrice répond qu'en ce qui concerne les dommages sur les biens, il y en a très peu. Qu'en ce qui concerne la responsabilité civile, le Syndicat a plusieurs sinistres dont un sur l'assainissement autonome d'un coût de 6 000€, les autres sont parfois dû à des soucis d'eau colorée qui vont déteriorer les installations des particuliers. Madame la Directrice précise qu'en ce qui concerne l'assurance du personnel, le Syndicat va souscrire au contrat groupe du Centre de Gestion. Les cotisations vont passer de 9 à 8%.

Monsieur Le Président met aux voix ces marchés attribués et à lancer sur 2022 *Adopté à l'unanimité*

- MODIFICATION ASSOCIATION CONSOMMATEUR CCSPL

Madame la Directrice explique que l'Association des usagers « ADSPL Aternalys », représentée par Monsieur LATTUGA à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Syndicat, a été dissoute. En conséquence, il est proposé de la remplacer au sein de la CCSPL par une nouvelle Association « 3PA », dont Monsieur LATTUGA fait partie. Cette Association est localisée à Lahage.

Monsieur le Président met aux voix cette proposition de remplacer au sein de la CCSPL, l'Association des usagers « ADSPL Aternalys » par l'Association « 3PA » également représentée par Monsieur LATTUGA *Adopté à l'unanimité*

- DOSSIER MURETAIN AGGLO

Monsieur le Président rappelle que le 18 décembre 2020, le Syndicat était convoqué devant la CDCI ou il avait exposé la problématique engendrée par la demande de retrait du SIECT des 14 communes du Muretain Agglo.

Lors de cette commission, sur 37 votants, seul 6 ont voté POUR le retrait, 24 ont voté CONTRE et 7 se sont abstenus. Après l'avis de cette commission ainsi que l'avis du Préfet qui a suivi celle-ci, il s'avère que rien n'est terminé. Depuis, plusieurs délibérations ont été prises par le Muretain Agglo, certaines ont été retirées suite à une illégalité et d'autres sont à venir.

Il précise que lors de la dernière Assemblée Générale du SIECT en date du 23 novembre 2021, Monsieur GASQUET Etienne a remis aux élus présents, un courrier du Muretain Agglo sur lequel était présenté une proposition de partage réalisée par le Muretain Agglo. Ce partage est représenté par 2 propositions dont une de 13 lignes et l'autre de 8 lignes pour le partage d'un patrimoine de 80 M€ et un Syndicat de 60 agents ce qui témoigne d'une approche très superficielle d'un dossier particulièrement complexe. Le Président rappelle les difficultés techniques de scinder un réseau unitaire d'eau potable bâti au fil des décennies.

Il précise également qu'il est inadmissible que les deux Vice-Présidents du Syndicat qui représentaient le Muretain Agglo ne soient plus membres du Syndicat et il refuse d'aller à la table de négociations dans de telles conditions.

Il précise également que le Muretain Agglo se réunit le mardi 14 décembre 2021, afin de présenter au vote des délégués du Muretain Agglo, et selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les propositions de partage. Or ces dernières doivent s'accompagner d'une étude d'impact en annexe, ce qui n'est pas le cas. Et il ajoute, qu'en un an le seul document proposé par le Muretain Agglo et qui a été intitulé « étude d'impact », est un document portant le logo du SAGe. Suite à ce vote, le Président du Muretain Agglo va saisir le Préfet pour trancher ce partage.

Il précise que le Syndicat a engagé le Cabinet d'études « A Propos » depuis le mois d'octobre et qu'une réunion en visio est prévue le 14 décembre afin de travailler sur un document plus solide en terme d'étude d'impact qui sera finalisé en début d'année 2022.

Il rappelle que l'Assemblée a voté ce soir un maintien du prix de l'eau et précise que le Président du SAGe en septembre 2020 a écrit aux maires en disant que le prix du m³ d'eau à 1,60€ n'évoluerait pas dans les 10 prochaines années. En Février 2021, lors du rapport d'orientation budgétaire du SAGe, il est écrit qu'il est prévu une augmentation du prix de 1% par an. En juin 2021, le SAGe présente un rapport sur l'usine de Saubens et il y est écrit qu'il est prévu une augmentation de 3,9% et le 14 décembre 2021 le Muretain Agglo va voter une augmentation de 5,2% pour les communes du Muretain Agglo.

Monsieur le Président indique que l'écart entre les tarifs du SAGe et du SIECT est en train de fondre et il précise que le SIECT a un schéma directeur à l'appui depuis 2006 pour maîtriser le prix de l'eau ce qui n'est pas le cas du SAGe.

Monsieur le Président donne la parole à Madame LAMPIN Amandine.

Madame LAMPIN Amandine se présente comme Vice-Présidente du Muretain Agglo et Déléguée du SAGe et prend la parole en disant qu'elle déplore que se sont deux services publics qui se font la guerre.

Monsieur le Président précise que le SIECT ne fait la guerre à personne et n'a rien demandé.

Madame LAMPIN Amandine reprend la parole et informe qu'elle a été nommée au SIECT pour un souci d'apaisement tout en ayant la directive du Président du Muretain Agglo de respecter les intérêts du Muretain d'Agglo. Elle ajoute qu'elle a cherché des solutions et malgré tout la guerre continue. Elle précise également qu'elle a assisté la semaine dernière à une conférence des maires et qu'elle a défendu le SIECT car elle estime que c'est une guerre et qu'il y a un protagoniste qui envoie des messages qui ne sont pas positifs en retirant les postes de deux Vice-Président au SIECT, ce qui pour elle, ne se fait pas.

Elle précise également que des réunions étaient prévues et que le Président du SIECT était absent, et qu'à partir de là, elle ne peut plus faire grand chose et qu'en ce qui concerne les réunions avec le Directeur de la DGFIP à partir du moment où une chaise est libre, ça donne toute latitude au Président du Muretain d'Agglo pour répondre que ce n'est pas de sa faute et précise qu'elle ne prend part pour personne. Elle ajoute qu'avant de connaître le SIECT, elle était bien contente de vivre avec le SAGe. Pour elle, le SIECT n'existait pas et tout se passait très bien. Elle informe que pour en revenir aux délibérations qui seront prises demain, ce n'est pas le partage mais la révocation unilatérale du protocole d'accord ainsi que la saisie du Préfet qui seront à l'ordre du jour.

Monsieur le Président lui précise que la saisie du Préfet concerne la proposition de partage avec les 2 scénarios que le Muretain d'Agglo présente.

Madame LAMPIN Amandine répond que le vote de demain portera sur la révocation unilatérale du protocole d'accord suite à l'absence du Président du SIECT aux réunions et à la saisie du Préfet.

Monsieur le Président insiste en lui précisant que la saisie du Préfet concerne le partage.

Madame VITET Martine, le confirme.

Madame LAMPIN Amandine indique que le Président du Muretain Agglo a écrit une lettre au Président du SIECT et que l'objet n'a pas été mis à l'ordre du jour du Conseil Syndical.

Monsieur le Président indique qu'il y a quand même des lois et un Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que pour saisir le Préfet, il faut avoir fait une étude d'impact.

Madame LAMPIN Amandine lui répond que si le Syndicat à raison, il ne risque rien.

Monsieur le Président répond qu'il ne dit pas qu'il a raison mais que dire que le Président du SIECT ne s'est pas présenté à deux réunions reste encore une fois peu cohérent car il ne peut se permettre de prendre de telles décisions seul. Il indique également que c'est au demandeur de faire une étude et non au SIECT qui a dû quand même faire appel à un cabinet, qu'il rémunère pour cette étude. Il précise que cela reste une étape de plus dans la longue procédure déjà engagée par le Muretain Agglo depuis un an.

Monsieur SCHAACK Holger demande qu'elle est cette loi qui vient d'être citée.

Monsieur le Président lui répond que cela concerne la rupture du protocole d'accord passé avec le Muretain Agglo.

Monsieur SCHAACK Holger demande quel serait l'impact sur la trésorerie du SIECT.

Monsieur le Président lui répond que sans ce protocole d'accord, le Syndicat ne peut plus facturer, selon la DGFIP. Mais il est demandé au SIECT d'assurer le service, et si le SIECT ne peut plus facturer, il ne pourra plus assurer le service. Il précise que le Syndicat va arriver dans des situations compliquées. Il indique également que le Muretain Agglo veut prendre la compétence Eau du SIECT, mais il n'est pas en capacité de l'exercer ou de la confier à un autre Syndicat. La seule solution qui lui reste est de laisser actuellement la compétence au SIECT.

Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David demande au Président pourquoi le SAGe a modifié ses statuts ?

Monsieur le Président précise que la Sous-Préfecture considère que le SAGe n'a pas le droit aujourd'hui d'envisager une extension de son périmètre tant que le partage des biens n'a pas été fait.

Madame la Directrice intervient en disant qu'il n'y aura pas d'arrêté préfectoral validant la modification des statuts du SAGe pour étendre son périmètre, tant que le partage entre le SIECT et le Muretain Agglo ne sera pas acté.

Monsieur le Président indique que la situation reste très compliquée par rapport à la loi. Le Muretain d'Agglo ne peut pas transférer directement la compétence à la SPL, et le SAGe ne peut pas étendre son périmètre tant qu'il n'y a pas eu un arrêté du Préfet validant le partage.

Madame DI MARE Jocelyne demande comment le Syndicat peut faire sans protocole ?

Monsieur le Président répond qu'actuellement c'est un rapport de force.

Madame DI MARE Jocelyne précise que la fourniture d'eau sur ces communes continue à se faire et comment va elle être rémunérée ? Le Syndicat ne peut pas tout faire sans contrepartie financière ?

Monsieur le Président indique que la CDCI a donné un avis défavorable pour cette reprise de compétence car il y a une logique et non une histoire politique, sans parler de la nécessité d'une solidarité pour les petites communes. Il demande à Madame LAMPIN Amandine de bien vouloir remonter cette information dès demain, lors du vote au Muretain d'Agglo.

Madame LAMPIN Amandine lui répond que c'est déjà fait.

Monsieur le Président lui demande également d'informer le Muretain d'Agglo que la solidarité pour les communes est importante et qu'elle est malheureusement fragilisée pour les petites communes.

Monsieur BONNEMAISON Serge prend la parole en évoquant les fondateurs du SIECT. S'ils voyaient ce qui se passe au sein du Syndicat, ils seraient mécontents de voir le Syndicat se faire attaquer de cette manière, et il ajoute que c'est une honte que le Muretain Agglo entreprenne une telle action envers le SIECT et ses petites communes.

Monsieur le Président explique que le Syndicat a été créé pour exercer une solidarité entre les communes.

Monsieur BONNEMAISON Serge ajoute que la solidarité d'avant, il savait ce que ça voulait dire et pour que le Président puisse se présenter à ces réunions, il fallait qu'il soit mandaté par l'Assemblée du SIECT pour aller défendre une cause qui soit bien établie et posée, ce qui n'est pas le cas et qu'il avait eu raison de ne pas s'y présenter.

Monsieur le Président ajoute que ces réunions n'auraient rien apportées de plus par rapport aux demandes du Muretain.

-QUESTION DIVERSES

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses à aborder.

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20 heures 45.

Le Président,
Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance,
Jean- Christophe SANCHEZ

